



CREPS d'ILE DE FRANCE
 1 rue du Docteur le Savoureux
 92291 – CHATENAY-MALABRY Cedex
 Tél : 01 41 87 20 45 – Fax : 01 41 13 93 07
 Email secrétariat: anne-claire.cosson@creps-idf.fr
<http://www.creps-ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr>

PHOTO
 D'IDENTITE
 A COLLER



Date limite de retour du dossier :

12 mai 2011

**(ATTENTION : les pièces manquantes ne seront pas réclamées.
 Les dossiers incomplets ou hors délai seront classés sans suite
 et la demande d'inscription ne sera pas retenue)**

Réunion d'information le 30 mars 2011 de 17h30 à 19h au CREPS IDF (salle cinéma)

**DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET
 DU SPORT,
 SPECIALITE « PERFECTIONNEMENT SPORTIF »
 MENTION « TENNIS DE TABLE »**

FORMATION OUVERTE AUX APPRENTIS (voir fiche 6 et 13)

Test de Sélection : les 13 et 14 juin 2011
Positionnement : du 30 août au 1^{er} septembre 2011
Formation : du 5 septembre 2011 au 22 juin 2012

▪ sous réserve de l'habilitation de la DRDJSCS Île-de-France - Paris ▪

➤ Je soussigné(e) **NOM** : _____ **Nom de jeune fille** : _____

Prénom(s) : _____ **Sexe** : M F

Date naissance : ___ / ___ / ___ **Lieu/naissance** : _____ **Départ** : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Ville** : _____

Tél. personnel : _____ **Portable** : _____

Mail : _____ @ _____

➤ Je déclare m'inscrire à la formation du DE JEPS perfectionnement sportif mention « Tennis de Table »

➤ Suite à une démarche V.A.E. je déclare être autorisé à ne m'inscrire qu'aux U.C.

suivantes: _____ (joindre la photocopie du justificatif VAE)

**Réservé au secrétariat de la
 formation**

Dossier arrivé le (cachet) :

➤ **JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR** l'exactitude des renseignements fournis :

Fait à : _____, le ___ / ___ / 20___

Signature du candidat :

FICHE 1 (à retourner au CREPS) :
PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Pièces administratives Exigences Préalables Entrée en Formation:

- attestation d'encadrement en tennis de table pendant 250 heures au moins durant une saison sportive **délivrée par un club, un comité départemental ou une ligue régionale affilié à une fédération sportive agréée**
- attestation de licence en tennis de table **délivrée par un comité départemental affilié à une fédération sportive agréée**

NB. Les titulaires du BEES 1er degré option tennis de table ou du certificat de spécialisation tennis de table associé au BP JEPS APT sont dispensés des exigences préalables (joindre une photocopie). Les titulaires du BEES 1 tennis de table obtiennent de droit l'UC 4 du DE JEPS tennis de table.

Attestation de Formation à la « Prévention et Secours Civiques de 1^{er} niveau (PSC1) » ou diplôme équivalent : Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS), Brevet National de Secourisme (BNS), Brevet National des Premiers Secours (BNPS).

IMPORTANT : l'attestation délivrée lors de la journée d'appel à la défense n'est pas reconnue comme équivalente au PSC1.

Pour les candidats de **nationalité française** : **carte nationale d'identité** (photocopie recto/verso lisible)

Une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)

Attestation carte vitale (voir notice explicative en en fiche 12)

Pour les candidats de **nationalité étrangère** : **carte de séjour en cours de validité** ou récépissé accompagné du passeport (photocopie recto/verso lisible)

Pour les candidats âgés de 18 à 25 ans, fournir photocopie de **l'attestation de recensement et du CERTIFICAT de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)** **ou** attestation provisoire de participation à la JAPD en cours de validité ou attestation individuelle d'exemption. *Situation particulière : pas de justificatif pour les filles nées avant le 1^{er} janvier 1983.*

Certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique des activités physiques et sportives datant de moins de 3 mois au jour des tests.

Certificat de scolarité pour les candidats scolarisés ou étudiants en 2010/2011

2 photos d'identité (format 4x5cm), **identiques et récentes portant le nom au dos** (dont 1 collée en 1^{ère} page du dossier d'inscription)

6 enveloppes longues (L22cmXH11cm) autocollantes, affranchies à 0,53 € et libellées à vos noms et adresses

1 enveloppe (L32cm x H23cm) autocollantes, affranchies à 1,22 € et libellées à vos noms et adresses

Pièces administratives permettant une Dispense (*Exigences Préalables entrée formation, Mise en situation pédagogique, UC 4 ou autres...*)

- *BEES 1er degré option tennis de table ou certificat de spécialisation tennis de table associé au BP JEPS APT*

Pour les candidats bénéficiant d'une **dispense d'UC par VAE** : attestation officielle de l'organisateur de l'examen (DRDJS)

Copie **diplôme(s) fédéral Tennis de Table (Entraîneur Départemental, Régional, Fédéral, Arbitre Régional)**

PS : si échec à l'examen Entraîneur Fédéral, joindre la feuille de notes ou justificatif de présence à l'examen

Attestation du meilleur classement (délivrée par la ligue d'implantation du club pour les classements inférieur à 25, délivrée par la fédération pour les joueurs (ses) numéroté(e)s)

ATTENTION !

**DEPOSEZ VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION EN RESPECTANT LA DATE LIMITE DE RETOUR,
SANS ATTENDRE L'ACCEPTATION DE VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT.
LES DOSSIERS INCOMPLETS, RENSEIGNES DE MANIERE INSUFFISANTE
OU ENVOYES APRES LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
NE SERONT NI ENREGISTRES, NI SELECTIONNES.**

FICHE 2 (à retourner au CREPS) : RENSEIGNEMENTS DIVERS

NOM stagiaire : _____ PRENOM : _____ Âge : _____

1 - VOTRE FORMATION INITIALE

➤ **Votre niveau scolaire** (joindre la photocopie des diplômes) :

Poursuivez – vous toujours des études ? : OUI NON

◆ Si OUI : 1/ Si vous êtes lycéen Joindre la photocopie du Certificat de Scolarité 10/11

2/ Dernier Établissement fréquenté (nom, adresse) : _____

Dernière Classe fréquentée : _____ Date : ____/____/____

Dernier Diplôme obtenu : _____ Date : ____/____/____

◆ Si NON : à quelle date avez-vous arrêté vos études? : ____/____/____

➤ **Formation continue** :

Avez-vous suivi d'autres formations professionnelles? OUI NON

Si OUI, quelle qualification ou diplôme (précisez et joindre photocopie) ? : _____

2 - VOTRE PRATIQUE SPORTIVE

➤ **Pratique sportive** (joindre des pièces justificatives des titres) :

◆ Quel est votre niveau de pratique en tennis de table ? :

- Classement FFTT de janvier 2011 : _____

- Meilleur classement FFTT obtenu : _____ Année : _____

- Titres sportifs : _____

◆ Dans quel club ou quelle structure pratiquez-vous ? (Indiquez nom, adresse et tél) :

◆ Pratiquez- vous d'autres d'Activités Physiques et Sportives ? OUI NON

Si OUI, quelles disciplines ? : _____ Loisirs Compétition

_____ Loisirs Compétition

➤ **Diplômes ou Qualifications Jeunesse et Sport** (joindre la photocopie des diplômes) :

◆ Êtes-vous titulaire : - du B.A.P.A.A.T. OUI NON

Si OUI, lequel ? : _____

- d'un B.E.E.S. : OUI NON

Si OUI, lequel ? : _____

- du TRONC COMMUN OUI NON

(du BEES 1^{er} degré)

- du : B.A.F.A. B.A.F.D. B.E.A.T.E.P.

- Autres, précisez : _____

➤ **VOTRE IMPLICATION DANS UNE ASSOCIATION**

(Mettre une croix dans la case correspondante et joindre toutes pièces justificatives)

- **Exercez-vous une responsabilité au sein d'une association ?** OUI NON
Si OUI (Structure, Nom du responsable, adresse, tél. de l'association) : _____

En qualité : de dirigeant d'entraîneur d'animateur autres...

- **Possédez-vous un diplôme fédéral Tennis de Table?** OUI NON
Si OUI, lequel ? : Entraîneur départemental Entraîneur régional Entraîneur fédéral Arbitre régional

- **Autres diplômes :** BNSSA Surveillant de baignade Autre - précisez : _____

- **Avez-vous déjà enseigné ?** OUI NON

• A titre bénévole : OUI NON

• A titre professionnel : OUI NON

Si OUI, dans quelle structure ? : _____

- **Auprès de quel public ? :**

- Petite enfance (2-6 ans)..... OUI NON
- Enfance (7-11 ans)..... OUI NON
- Préadolescents et/ou adolescents (12-18 ans)..... OUI NON
- Adultes (19-59 ans) OUI NON
- Jeunes retraités et retraités (60 ans et +)..... OUI NON
- Personnes âgées 3^{ème} et 4^{ème} âge OUI NON
- Personnes handicapées..... OUI NON

- **Niveau de pratique des élèves ? :**

- Initiation OUI NON
- Perfectionnement..... OUI NON
- Entraînement..... OUI NON

3 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

- Les candidats au test de sélection du DEJEPS Tennis de Table doivent être en possession d'une attestation d'assurance « Responsabilité Civile ».
- Les stagiaires en formation seront automatiquement et sans frais supplémentaire couverts par l'assurance de l'établissement auprès de la MAIF au titre de la responsabilité civile et de l'assurance de la personne.

4 - RENSEIGNEMENTS EN CAS D'ACCIDENT

➤ Nom _____, Prénom _____ de la **personne à contacter** en cas d'accident

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. personnel : _____ Tél. travail : _____ @ mail : _____

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Nom, prénom : _____

Signature :

Fiche 3 (à retourner au CREPS) : FICHE FINANCIERE ET STATUTAIRE

STAGIAIRE : Adresse : CP : Ville :	Né(e) le :/...../..... à : ☎ Domicile : ☎ Portable : ✉ Mail:
---	---

Formation : DE JEPS TT 2011/2012

VOTRE STATUT AU REGARD DE L'EMPLOI

1) Statut FORMATION INITIALE Êtes-vous sorti du système scolaire depuis moins de 10 mois ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Si oui** depuis quand _____ <small>** fournir un certificat de scolarité datant de moins de 10 mois (au jour d'entrée en formation)</small>	3) SALARIE(E) : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> En Congé Individuel de Formation • <input type="checkbox"/> Contrat d'Accompagnement dans l'emploi • <input type="checkbox"/> Contrat Unique d'Insertion • <input type="checkbox"/> Contrat de Professionnalisation • <input type="checkbox"/> Contrat d'apprentissage → Le paiement de ma formation sera pris en charge par mon employeur : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> ☞ en totalité <input type="checkbox"/> partiellement <input type="checkbox"/> ☞ Raison sociale de l'employeur _____ Nom : _____ Adresse : _____ Tél. : _____ -- Fax : _____
2) JE SUIS DEMANDEUR D'EMPLOI : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrit à l'ANPE : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Date d'inscription : _____ • Indemnisé par les ASSEDIC (AREF) : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> • Par la région de _____ (compléter) : _____ oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> → Le paiement de ma formation sera assuré par les ASSEDIC oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> par le conseil régional oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> ⇨ joindre notification ASSEDIC de refus ou de prise en charge des frais de formation → Les frais de formation sont à ma charge oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	→ Le paiement de ma formation sera pris en charge par un organisme dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation ☞ en totalité <input type="checkbox"/> partiellement <input type="checkbox"/> ☞ Coordonnées de l'organisme financeur : Nom : _____ Adresse : _____ Tél : _____ Fax : _____ → Les frais de formation sont à ma charge oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
4) AUTRES : <ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> Travailleur indépendant • <input type="checkbox"/> Autre (Précisez votre situation : mère au foyer, etc.) _____ 	

COÛT DE LA FORMATION – MODIFICATION OU ANNULATION :

Calculé sur la base du tarif aidé, susceptible de modification en fonction des informations et des justificatifs fournis par le stagiaire pour la détermination de son statut définitif.
 En cas d'arrêt de la formation, les conditions financières pourront éventuellement être modifiées lorsque les empêchements seront constatés sur justifications (médicales, familiales...).

MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement est à effectuer à l'ordre de « l'agent comptable du CREPS d'Île-de-France - Colette Besson »
 ➤ Soit par chèque bancaire ou postal
 ➤ Soit en espèces (à remettre impérativement à l'agent comptable du CREPS)

ECHEANCIER D'ENCAISSEMENTS	Date	Montant en fonction de votre statut	
1er versement	A la signature du contrat (25%)	- €	TOTAL =€
Le solde selon l'échéancier suivant :	- Début janvier 2012	- €	
	- Début mars 2012	- €	

Le non respect des règlements en cours de formation, selon les modalités précisées ci-dessus, peut entraîner une suspension de la formation à échéance du troisième rappel infructueux, suivant la décision du conseil de perfectionnement réuni en commission de discipline.

PERMANENCE TELEPHONIQUE – SECRETARIAT ADMINISTRATIF DE JEPS TENNIS DE TABLE : Anne-Claire COSSON

L'après-midi de 14 h 30 à 17 h 30 : ➔ – tél : 01.41.87.20.45 – Fax : 01.41.13.93.07 – Email : anne-claire.cosson@creps-idf.fr

NOM : Prénom :	« Lu et approuvé » Date: _____ Signature : _____
-------------------------------------	--

FICHE 4 (à retourner au CREPS) : **L'ALTERNANCE EN ENTREPRISE.**
(Renseigner et FAIRE VISER par le responsable de la structure)

NOM du candidat _____ **PRENOM** : _____ **Âge** : _____

1 - LA STRUCTURE Tennis de Table où vous envisagez d'effectuer votre temps de formation en alternance

Dénomination :	Domaine d'activité principal :
Statut :	N°agrément Jeunesse et Sport :
	Nombre d'années d'existence :
Adresse :	Responsable de la structure :
CP.....VILLE.....	Fonction :
Téléphone :	Téléphone :
Fax :	Fax :
Email :	Email :

2 - LE TUTEUR ENVISAGÉ

NOM :	Prénom :
Adresse :	Diplôme sportif en lien avec le métier :
CP.....VILLE.....	(Joindre obligatoirement une copie de ce diplôme)
Téléphone :	Expérience en enseignement du Tennis de Table :
Fax :
Email :
	Fonction actuelle :

3 - L'ACTIVITE ENVISAGE DU STAGIAIRE (500h au minimum sauf allègements)

Lieu(x) des interventions :
Intervention pédagogique :
- Volume horaire envisagé par semaine :
- Type de public envisagé :
Participation au fonctionnement de la structure :
- Volume horaire envisagé par semaine :
- Projet d'action en responsabilité envisagé :

4 – **Présentation du projet d'action** (Expliquer en quelques lignes la nature de votre projet d'action)

Introduction au projet d'action

L'année de formation au DEJEPS en alternance vise à mener une expérience de conception, de coordination et de mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en Tennis de Table. Le stagiaire, avec votre soutien doit, après avoir analysé le fonctionnement de sa structure d'accueil, identifier une problématique répondant au besoin de cette dernière. Pour ce faire il tient compte des orientations fédérales, des conditions de certification et des réalités locales. Dans un deuxième temps, il identifie les temps d'actions et mobilise les ressources nécessaires à la réalisation de son projet. Enfin vient le temps de l'action puis de l'évaluation. L'ensemble de ces activités doit être accompagné par vos dirigeants, vos éducateurs et par vos bénévoles. Enfin, cette expérience permettra certainement à votre structure d'envisager à moyen et long terme de nouveaux projets initiés par la formation de ce stagiaire.

Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire :

Fait à : _____ le : ____ / ____ / _____

Prise de connaissance du projet présenté par la stagiaire :

Fait à : _____ le : ____ / ____ / _____

Cachet et signature du responsable de la structure
(nom, prénom, qualité)

Cachet et signature du tuteur
(nom, prénom, qualité)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis
(Signature du candidat) :

--

CERTIFICAT MEDICAL

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité Perfectionnement sportif mention Tennis de Table (D.E.J.E.P.S. Tennis de Table)

Je soussigné(e) _____ Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour, Mr/Mme/Melle * _____

et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement du Tennis de Table.

* *Rayer les mentions inutiles.*

Fait à _____, le _____

Cachet du Médecin

Signature du médecin

FICHE 6 (à retourner au CREPS)
*Fiche à remplir **uniquement** pour les apprentis*
DEJEPS Multisports

INFORMATIONS sur la STRUCTURE d'APPRENTISSAGE

Pour tout renseignement sur le statut d'apprenti, vous pouvez contacter
Rébecca KOUNOUGOUS (Développeur de l'apprentissage ARFA) au : 01 42 45 92 32.

➤ **Informations sur l'employeur signataire de votre contrat d'apprentissage**

Nom de l'employeur (ville, association, structure commerciale) :

.....

Adresse de l'employeur :

Téléphone : Fax : Email :

➤ **Informations sur votre responsable hiérarchique**

Nom du responsable hiérarchique :

Adresse du responsable

Téléphone : Fax : Email :

➤ **Informations sur votre Maître d'apprentissage (si celui-ci a déjà été désigné)**

Nom du maître d'apprentissage :

Adresse du maître d'apprentissage :

Téléphone : Fax : Email :

N° de diplôme BEES _____°degré du maître d'apprentissage :

Date d'obtention du diplôme BEES__°degré du maître d'apprentissage :

Date de révision (éventuellement) du diplôme BEES__°degré du maître d'apprentissage :

➤ **Informations complémentaires** (Utilisez cet espace pour nous communiquer les informations importantes non demandées précédemment)

FICHE 7 (à retourner au CREPS)
ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Je soussigné(e),

Responsable de (nom de l'association, de l'entreprise, de la ville, autre...) :

.....

atteste que Mme, Mlle, M.,

candidat(e) au test de sélection du DE JEPS Tennis de Table qui se déroulera les 13 et 14 juin 2011, permettant l'entrée à la formation dispensée au CREPS IDF « Colette Besson » et dont le montant du coût de la formation préparant au DE JEPS Tennis de Table sera pris en charge :

Intégralement soit 8 576,04 € pour une formation totale d'une **durée maximale** de 1218 h (18h de Positionnement, 700 h formation en centre et 500h formation en entreprise).

où:

Partiellement à hauteur de.....€ pour une formation deheures, soit :

- Positionnement : (18 h) _____ h à 10.28 € de l'heure
- Formation en Centre : (735 h maximum) _____ h à 10,28 € de l'heure
- Formation en Structure d'Alternance : (500 h maximum) _____ h à 2,39 € de l'heure

Pour le règlement, les chèques sont à libeller à l'ordre de « **l'Agent Comptable du CREPS Île-de-France – Colette Besson** », selon l'échéancier suivant :

Totalité du règlement en fin de formation

Paiement en trois échéances.

- 1^{ère} échéance (25 %) à la signature du contrat de formation professionnelle)
- 2^{ème} échéance (37,5%) début janvier 2012,
- 3^{ème} échéance (37,5%) début mars 2012.

Fait à :, le/...../.....,

Fait pour valoir ce que de droit.

NOM : _____ Prénom : _____	Signature et cachet obligatoire
Qualité du signataire : _____	

FICHE 8 :

ACCUSE DE RECEPTION A RETOURNER AU CREPS

ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le Service formation professionnelle et apprentissage du CREPS Ile-de-France accuse réception du dossier d'inscription de Mme-Mlle-Mr _____ pour la formation du DE JEPS Tennis de table.

Téléphone : 01 41 87 20 30

Télécopie : 01 41 13 93 07

Fait à Châtenay-Malabry le

NB : Les dossiers incomplets au jour des tests de sélection ne permettront pas aux candidats de passer les épreuves.

Cadre réservé à l'administration

Pièces administratives Exigences Préalables Entrée en Formation:

- attestation d'encadrement en tennis de table pendant 250 heures au moins durant une saison sportive délivrée par un club, un comité départemental ou une ligue régionale affilié à une fédération sportive agréée
- attestation de licence en tennis de table délivrée par un comité départemental affilié à une fédération sportive agréée

NB. Les titulaires du BEES 1er degré option tennis de table ou du certificat de spécialisation tennis de table associé au BP JEPS APT sont dispensés des exigences préalables (joindre une photocopie). Les titulaires du BEES 1 tennis de table obtiennent de droit l'UC 4 du DE JEPS tennis de table.

Attestation de Formation à la « Prévention et Secours Civiques de 1^{er} niveau (PSC1) » ou diplôme équivalent : Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS), Brevet National de Secourisme (BNS), Brevet National des Premiers Secours (BNPS).

IMPORTANT : l'attestation délivrée lors de la journée d'appel à la défense n'est pas reconnue comme équivalente au PSC1.

Pour les candidats de **nationalité française** : **carte nationale d'identité** (photocopie recto/verso lisible)

Une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)

Attestation carte vitale (voir notice explicative en en fiche 12)

Pour les candidats de **nationalité étrangère** : **carte de séjour en cours de validité** ou récépissé accompagné du passeport (photocopie recto/verso lisible)

Pour les candidats âgés de 18 à 25 ans, fournir photocopie de l'attestation de recensement et du CERTIFICAT de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (**JAPD**) ou attestation provisoire de participation à la JAPD en cours de validité ou attestation individuelle d'exemption. *Situation particulière : pas de justificatif pour les filles nées avant le 1^{er} janvier 1983.*

Certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique des activités physiques et sportives datant de moins de 3 mois au jour des tests.

Certificat de scolarité pour les candidats scolarisés ou étudiants en 2009/2010

2 photos d'identité (format 4x5cm), **identiques et récentes portant le nom au dos** (dont 1 collée en 1^{ère} page du dossier d'inscription)

6 enveloppes longues (L22cmXH11cm) autocollantes, affranchies à 0,53 € et libellées à vos noms et adresses

1 enveloppe (L32cm x H23cm) autocollantes, affranchies à 1,22 € et libellées à vos noms et adresses

Pièces administratives permettant une Dispense (*Exigences Préalables entrée formation, Mise en situation pédagogique, UC 4 ou autres...*)

- *BEES 1er degré option tennis de table ou certificat de spécialisation tennis de table associé au BP JEPS APT*

Pour les candidats bénéficiant d'une **dispense d'UC par VAE** : attestation officielle de l'organisateur de l'examen (DRDJS)

Copie **diplôme(s) fédéral Tennis de Table (Entraîneur Départemental, Régional, Fédéral, Arbitre Régional)**

Attestation du meilleur classement (délivrée par la ligue d'implantation du club pour les classements inférieur à 25, délivrée par la fédération pour les joueurs (ses) numéroté(e)s)

FICHE 9 :
DEMANDE DE RESERVATION DE RESTAURATION

INTITULE DES EPREUVES SELECTION :

DATES DES EPREUVES :

Fiche et règlement à adresser obligatoirement au plus tard


AU CREPS d'Île-de-France Colette Besson à l'attention de l'Agence Comptable

1, rue du Docteur le Savoureux 92291 CHATENAY-MALABRY CEDEX –

Sans retour de cette fiche accompagnée du règlement, 15 JOURS avant la date du 1^{er} repas, AUCUN REPAS ne sera réservé à votre nom

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse personnelle : _____

 _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

TARIF pour 1 REPAS en 2011 : 9,60€

Date	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	TOTAL
	Date : __/__/__	Date : __/__/__	Date : __/__/__	Date : __/__/__	Date : __/__/__	
Déjeuner	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Toute demande de réservation doit être accompagnée d'un règlement par chèque correspondant au montant de la réservation demandée.

Attention ! Toute demande non accompagnée d'un règlement ne sera pas traitée.

ATTENTION ! Cette demande signée vaut engagement de réservation

Fait à :

Le :

Signature :

FICHE 10 :
LISTE RECAPITULATIVE DES DOCUMENTS

RAPPEL : les dossiers arrivés incomplets et hors délai ne seront pas traités.

DOCUMENTS À RETOURNER OBLIGATOIREMENT AU CREPS :

- Fiche 1** **Le DOSSIER d'INSCRIPTION + PIÈCES à JOINDRE OBLIGATOIREMENT;**
- Fiche 2** **RENSEIGNEMENTS DIVERS ;**
- Fiche 3** **FICHE FINANCIÈRE et STATUTAIRE ;**
- Fiche 4** **FICHE ALTERNANCE en ENTREPRISE ;**
- Fiche 5** **Le CERTIFICAT MEDICAL (daté de moins de 3 mois le jour du test) ;**
- Fiche 6** **LA FICHE APPRENTI**
- Fiche 7** **L'ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE**
- Fiche 8** **L'ACCUSE DE RECEPTION**
- Fiche 9** **DEMANDE DE RESERVATION DE RESTAURATION POUR LES TESTS DE SÉLECTION**

DOCUMENTS À CONSERVER PAR LE CANDIDAT :

- Fiche 10** **DOCUMENTS A RETOURNER AU CREPS d'Île-de-France Colette Besson
et Documents A CONSERVER POUR INFORMATION ;**
- Fiche 11** **Fiche d'Information Synthétique D.E.J.E.P.S. (niveau III) Tennis de Table**
- Fiche 12** **Exigences PREALABLES et TEST de SÉLECTION ;**
- Fiche 13** **Le POSITIONNEMENT**
- Fiche 14** **COMPRENDRE et CHOISIR le FINANCEMENT de la FORMATION.**
- Fiche 15:** **Notice explicative Carte Vitale**

FICHE 11 : D.E.J.E.P.S. (NIVEAU III) TENNIS DE TABLE
LE DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
 SOUS RESERVE DE L'HABILITATION PAR LA DRDJSCS D'ÎLE-DE-FRANCE - PARIS

I. TERMINOLOGIE

- **Intitulé Diplôme:** Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport atteste:

L'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

- Spécialité "**perfectionnement sportif**" : ce qui distingue le champ sportif et socioculturel.
- Mention : terminologie permettant de distinguer chaque **secteur sportif ou discipline** : **TENNIS DE TABLE**.

II. DESCRIPTION DU METIER

Le titulaire du DEJEPS mention Tennis de Table exerce le métier de coordonateur-technicien et d'entraîneur essentiellement dans des associations sportives affiliées à la **Fédération Française de Tennis de Table**.

Champ et nature des interventions : les modes d'intervention s'inscrivent dans une logique de travail collectif pour :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement dans un champ disciplinaire ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- conduire des actions de formation.

III. LA CERTIFICATION DES COMPETENCES

- **Principes généraux du DEJEPS:**

LE DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT	
Spécialité "animation socio-éducative ou culturelle"	Spécialité " perfectionnement sportif "

4 UC constitutives du référentiel de certification du diplôme

2 UC transversales quelle que soit la spécialité :

UC 1	Etre capable de concevoir un projet d'action
UC 2	Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

1 UC de la spécialité :

UC3	Etre capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative	Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
------------	--	---

1 UC de la mention :

UC4	Etre capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité	Etre capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité
------------	--	--

- **Epreuves prévues par l'organisme:** deux types d'épreuves sont prévus au cours de la formation

- **Epreuves certificatives** (validant les compétences attendues par le diplôme):

Certification UC 1 2	Production d'un document écrit personnel retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans mention et soutenu devant une commission du jury qui permettra l'évaluation des UC transversales	31 mai et 1 ^{er} juin 2012 au CREPS
Certification UC 3 4	Epreuve de formation de cadre	21-22 mars 2012 au CREPS
	Epreuve de pédagogie enseignement en Tennis de Table	23 et 30 mai 2012 au CREPS
	Epreuve de pédagogie entraînement en Tennis de Table	6 et 13 juin 2012 au CREPS

- **Evaluation formatives:** ces épreuves ne valent pas certification mais figurent dans le carnet de liaison du stagiaire.

UC 1 2 :

EF 1	Présentation du projet d'action dans la structure	13 décembre 2011 CREPS
EF2	Animation de réunion	27-28 février 2012 CREPS

UC 3 4

EF 3	Pédagogie collective	16-17 février 2012 au CREPS
EF4	Pédagogie individuelle et préparation physique	12-13 avril 2012 au CREPS
EF 5	Questionnaire de réglementation	30 avril 2012

IV. LA FORMATION

<p>Durée maximale formation</p>	<p>- Formation en centre de formation : 718 h (dont 18h de positionnement) - Formation en structure ou entreprise (stage) : 500 h → soit un volume horaire total de 1 218 h.</p>		
<p>Conditions d'accès à la formation</p>	<p>- Etre titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent. - Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, c'est à dire : - Etre capable de justifier d'une expérience d'encadrement en tennis de table dans un club, un comité départemental ou une ligue régionale pendant au moins une saison sportive dans les 5 dernières années (attestation de 250h) ; - Etre capable de démontrer les différentes familles de gestes techniques de l'activité ; - Etre capable de justifier d'une expérience de pratiquant du tennis de table au moins 3 saisons sportives (dans les 5 dernières années). - Satisfaire aux tests de sélections (voir fiche tests).</p>		
<p>Positionnement <i>Voir fiche positionnement pour plus de détails</i></p>	<p>Le positionnement correspond à une analyse de la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du diplôme et d'autre part, à ses acquis.</p> <p>Il conduit au parcours individualisé de formation (P.I.F.) qui, le cas échéant, permettra de repérer si :</p> <ul style="list-style-type: none"> le candidat peut relever d'une procédure de VAE (validation des acquis de l'expérience) le candidat peut bénéficier d'allègement(s) de formation lui permettant d'accéder directement à des épreuves de certification. <p>Le positionnement se déroule sur trois jours (soit 18 heures) : les 30,31 août et 1^{er} septembre 2011.</p>		
<p>Formation en centre de formation</p>	<p>La formation en centre est d'une durée maximale de 700h (dont 100h en formation ouverte et à distance) répartie entre deux centres de formation : au CREPS Ile de France et à la Ligue de tennis de table IDF. Elle se déroule entre le 5 septembre 2011 et le 22 juin 2012 prioritairement les lundis et mardis de 8h à 16h30 + 3 semaines complètes réparties au mois de septembre et sur des vacances scolaires.</p> <p><i>Remarque : Pour les stagiaires présentant de grosses difficultés sur le plan méthodologique lors des épreuves de sélection (Ep 3 et 4), un module de renforcement à la méthodologie de l'écrit et de l'oral de 30h sera proposé.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Le programme de formation est défini comme suit :</i></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p style="text-align: center;">Processus UC1 et 2 : pilotage CREPS (Avec interventions conjointes CREPS et Ligue IDF/fédération)</p> <p>Bloc 1 : définir, concevoir et accompagner sur le projet d'action</p> <p>Bloc 2 : connaître et utiliser le contexte</p> <p>Bloc 3 : communiquer, promouvoir et coordonner une équipe de travail</p> <p>Bloc 4 : définir, gérer les ressources logistiques et financières</p> <p>Bloc T1 : utiliser les TIC dans le projet d'action</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p style="text-align: center;">Processus UC3 et 4 : pilotage Ligue IDF Tennis de Table (Avec interventions conjointes CREPS et Ligue IDF/fédération)</p> <p>Bloc 1 : approche technico-tactique de la discipline</p> <p>Bloc 2 : la séance collective</p> <p>Bloc 3 : conduire des actions de formation</p> <p>Bloc 4 : la dimension physique et mentale de l'activité</p> <p>Bloc 5 : utiliser les bases théoriques et scientifiques de l'entraînement</p> <p>Bloc 6 : la leçon individuelle</p> <p>Bloc 7 : les projets fédéraux</p> </td> </tr> </table>	<p style="text-align: center;">Processus UC1 et 2 : pilotage CREPS (Avec interventions conjointes CREPS et Ligue IDF/fédération)</p> <p>Bloc 1 : définir, concevoir et accompagner sur le projet d'action</p> <p>Bloc 2 : connaître et utiliser le contexte</p> <p>Bloc 3 : communiquer, promouvoir et coordonner une équipe de travail</p> <p>Bloc 4 : définir, gérer les ressources logistiques et financières</p> <p>Bloc T1 : utiliser les TIC dans le projet d'action</p>	<p style="text-align: center;">Processus UC3 et 4 : pilotage Ligue IDF Tennis de Table (Avec interventions conjointes CREPS et Ligue IDF/fédération)</p> <p>Bloc 1 : approche technico-tactique de la discipline</p> <p>Bloc 2 : la séance collective</p> <p>Bloc 3 : conduire des actions de formation</p> <p>Bloc 4 : la dimension physique et mentale de l'activité</p> <p>Bloc 5 : utiliser les bases théoriques et scientifiques de l'entraînement</p> <p>Bloc 6 : la leçon individuelle</p> <p>Bloc 7 : les projets fédéraux</p>
<p style="text-align: center;">Processus UC1 et 2 : pilotage CREPS (Avec interventions conjointes CREPS et Ligue IDF/fédération)</p> <p>Bloc 1 : définir, concevoir et accompagner sur le projet d'action</p> <p>Bloc 2 : connaître et utiliser le contexte</p> <p>Bloc 3 : communiquer, promouvoir et coordonner une équipe de travail</p> <p>Bloc 4 : définir, gérer les ressources logistiques et financières</p> <p>Bloc T1 : utiliser les TIC dans le projet d'action</p>	<p style="text-align: center;">Processus UC3 et 4 : pilotage Ligue IDF Tennis de Table (Avec interventions conjointes CREPS et Ligue IDF/fédération)</p> <p>Bloc 1 : approche technico-tactique de la discipline</p> <p>Bloc 2 : la séance collective</p> <p>Bloc 3 : conduire des actions de formation</p> <p>Bloc 4 : la dimension physique et mentale de l'activité</p> <p>Bloc 5 : utiliser les bases théoriques et scientifiques de l'entraînement</p> <p>Bloc 6 : la leçon individuelle</p> <p>Bloc 7 : les projets fédéraux</p>		
<p>Formation en entreprise</p>	<p>Préalable La mise en situation de responsabilité pédagogique est conditionnée par la réussite aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique (épreuves le 5 octobre 2011) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline ; - être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ; - être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ; - être capable de mettre en œuvre une situation formative. <p>Principe de l'alternance La formation repose sur l'interaction entre des activités sur le lieu de travail et la formation en centre. Chaque candidat est accompagné par un tuteur dans la structure-employeur qui a pour rôle de le suivre, de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation.</p> <p>Déroulement La durée de la formation en entreprise est de 500h minimum (sauf allègement). Elle repose sur deux grandes finalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UC 1 et 2 : Co-construction d'un projet d'action avec l'équipe bénévole et/ou salariée de la structure ; - UC 3 et 4 : mise en responsabilité progressive dans l'encadrement de l'activité Tennis de Table pour tout public. 		

VERIFICATION DES EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTRÉE A LA FORMATION

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen des deux modalités suivantes:

a) Production des deux pièces administratives suivantes

- une attestation d'encadrement en tennis de table pendant 250 heures au moins durant une saison sportive délivrée par un club, un comité départemental ou une ligue affiliés à une fédération sportive agréée.
 - et une attestation de licence en tennis de table délivrée par un comité départemental affilié à une fédération sportive agréée et couvrant trois saisons sportives dans les cinq dernières années.
- Ces deux pièces doivent être fournies au moment de l'inscription aux tests.

b) Epreuve de démonstration technique

Une épreuve de démonstration technique de tennis de table est organisée et doit permettre de valider la capacité du candidat à démontrer les différentes familles de gestes techniques de l'activité.

Remarque : cette épreuve servira également d'épreuve de sélection (voir plus loin les modalités...) avec une cotation sur 20 points qui sera proposée au jury de délibération de la sélection.

LES EPREUVES DE SÉLECTION: 13 ET 14 JUIN 11

NOMBRE DE PLACES MAXIMUM: TEST SÉLECTION : 36 FORMATION : 15 + 2 VAE + APPRENTIS

Chaque épreuve donne lieu à une cotation sur 20 points. La moyenne des 4 notes obtenues permet de classer les candidats par ordre décroissant de note. Le jury de délibération détermine la liste des candidats admis à entrer en formation.

Ep. 1	<u>Pratique personnelle tennis de table (démonstration et classement FTT) voir des document barème</u>	
Modalités de l'épreuve	<p>Note sur 10 sur une épreuve de démonstration technique (reprise de l'épreuve d'exigence préalable)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : démontrer une série de coups techniques répertoriés dans une liste. Cette épreuve est divisée en 2 temps : une démonstration de coups techniques en situation de jeu et une démonstration au panier de balles. - Durée : 25 minutes. - Modalités évaluation : la performance fait l'objet d'une cotation sur 10 points. 	<p>Note sur 10 attribuée en fonction du meilleur classement obtenu du candidat</p> <p>Vérification au retour du dossier d'inscription au moyen d'une attestation de classement</p>
Ep. 2	<u>Analyse du jeu</u>	
Modalités de l'épreuve	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif : Répondre à un questionnaire en relation avec l'aspect technico tactique de l'activité tennis de table. Certaines questions sont illustrées à partir de vidéos. - Durée : 1h30 minutes (y compris le temps de visionnage vidéo). - Modalités épreuve : Le candidat observe une ou plusieurs séquences vidéos (visionnées deux fois consécutivement à chaque fois) et répond ensuite d'une part, à des questions en rapport avec la ou les séquences, et d'autre part, à des questions plus générales sur l'approche technico tactique de la discipline. Une extension du questionnaire concernant la culture du tennis de table et/ou l'environnement fédéral est également proposée au candidat. - Modalités évaluation : la production écrite fait l'objet d'une cotation sur 20 points. 	
Ep. 3	<u>Ecrit de synthèse</u>	
Modalités de l'épreuve	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif : Réaliser et présenter un document de synthèse comprenant un résumé et un commentaire à partir d'un document vidéo sur le champ sportif. - Durée : 2heures (y compris le temps de visionnage vidéo). - Modalités épreuve : Une séquence vidéo (d'une durée de 15 à 20 minutes) est visionnée une fois par le groupe. A partir de sa prise de note, le candidat rédige un résumé de la séquence puis en extrait l'idée principale pour en effectuer un commentaire. Il devra utiliser des points d'appuis dans sa discipline. - Modalités évaluation : la production écrite fait l'objet d'une cotation sur 20 points. 	
Ep. 4	<u>Entretien de motivation</u>	
Modalités de l'épreuve	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif : Evaluation de la motivation, de l'expérience et de l'engagement dans la discipline sportive à partir du dossier d'inscription. - Durée : 20 minutes maximum réparties en 10 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien. - Modalités épreuve : Le candidat devra dans un premier temps se présenter et mettre en avant la qualité de sa demande d'intégration à la formation (motivation, projet professionnel et structure d'alternance, expérience dans le domaine de l'encadrement sportif...). <p>L'entretien prend appui sur l'exposé en insistant sur les aspects suivants : le projet professionnel (en particulier la structure d'alternance), la motivation et la disponibilité, la connaissance du dispositif, le financement de la formation...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modalités évaluation : la prestation orale fera l'objet d'une cotation sur 20 points. 	

Ep. 5	<u>Valorisation de la filière fédérale</u>
Modalités de l'épreuve	<p>Note sur 20 attribuée en fonction du parcours de formation fédérale du candidat - Modalités épreuve : Vérification des diplômes correspondants au retour du dossier d'inscription du candidat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucun diplôme fédéral : 0/20 ➤ Entraîneur Départemental : 5/20 ➤ Entraîneur Régional : 10/20 ➤ Echec Examen Entraîneur Fédéral : 15/20 (<i>fournir les notes ou justificatif de participation signé soit par le CTR, soit par le DTZ</i>) ➤ Réussite Examen Entraîneur Fédéral : 20/20 <p>Remarque : L'obtention du diplôme Entraîneur Fédéral implique une validation du grade d'Arbitre Régional</p>

Remarque : Pour les stagiaires présentant de grosses difficultés sur le plan méthodologique lors des épreuves de sélection (Ep 3 et 4), un module de renforcement à la méthodologie de l'écrit et de l'oral de 30h sera proposé.

COMPLEMENT D'INFORMATION

TEST DE SELECTION

Barème épreuve N°1 Pratique personnelle Tennis de Table

**Note sur 10 attribuée en fonction du meilleur classement obtenu du candidat
(seuls les classements officiels seront pris en compte)**

BAREME DE CLASSEMENT

CLASSEMENT MESSIEURS	EQUIVALENCE POINTS MESSIEURS	CLASSEMENT DAMES	EQUIVALENCE POINTS DAMES	NOTE (M/D)
N1 à 250		N1 à 74		10
N250 à 499		N75 à 149		9
N500 à 749		N150 à 224		8
N750 à 1000		N225 à 300		7
18/19/20 ou 25	1800- *	25	1450- **	6
17 ou 30	1700-1799	30	1350-1449	5
16 ou 35	1600-1699	35	1250-1349	4
15 ou 40	1500-1599	40	1150-1249	3
14 ou 45	1400-1499	45	1050-1149	2
13 ou 50	1300-1399	50	950-1049	1
Inférieur à 13 ou 50	Inférieur à 1300	Inférieur à 50	Inférieur à 950	0

*ces joueurs ne sont pas dans le classement national (1000 premiers)

**ces joueuses ne sont pas dans le classement national (300 premières)

Remarque : dans la colonne « classement » les chiffres en italique (25, 30, 35, 40, 45, 50) correspondent aux anciens classements

Note sur 10 sur une épreuve de démonstration de coups techniques et de panier de balles

Les règles	Le principe de notation	La durée/le protocole
<p>Chaque coup technique est à démontrer 3 fois et seulement 3 dans <u>l'ordre chronologique</u> de la liste</p> <p>Le jury fait une moyenne des 3 coups pour évaluer le coup</p> <p align="center">2 séquences :</p> <p>Le candidat commence par la démonstration de coups techniques puis enchaîne sur la démonstration au panier de balles</p> <p>Le candidat aura un relanceur pour la totalité de la démonstration des coups techniques (excepté les services) et uniquement pour la survitesse au panier de balles</p> <p>Le jury se réserve le droit de faire rejouer un coup si la qualité de la balle du relanceur n'est pas « adaptée »</p> <p>Pour les coups de défense, le candidat peut (et c'est conseillé) avoir sa propre raquette; des raquettes de défense seront néanmoins proposées par la ligue</p> <p><i>Le changement de raquette pourra se faire à partir de la défense molle (avant dernier coup technique à démontrer) et ce jusqu'à la fin</i></p> <p>Le soft est accepté dans la mesure où il fait partie de la raquette « initiale » du candidat</p> <p><i>Ainsi 2 raquettes maximum par candidat sont autorisées (une 2^{ème} éventuellement pour les défenses molles et coupées)</i></p> <p>Les coups techniques ne sont pas démontrables sur distribution au panier de balles</p> <p>Le candidat peut avoir la liste des coups à sa portée lors de son passage (il la mettra alors à sa guise sur la table et/ou sur le sol)</p>	<p>Le jury est composé de 2 jurés</p> <p>Chaque juré propose sa note sur 10 sur sa propre grille de notation :</p> <p align="center">5 points pour la démonstration de coups techniques</p> <p align="center">5 points pour la démonstration au panier de balles</p> <p>La note finale « concertée » est ensuite mise sur chacune des grilles de notation. (note jury 1, note jury 2, note finale)</p>	<p align="center">3 temps :</p> <p>1) Le candidat a 10 mn maximum pour réaliser sa démonstration de coups techniques</p> <p>2) 5 mn de « battement » sont laissées au jury pour noter la démonstration de coups techniques et permettre également au candidat de se préparer pour la démonstration au panier de balles</p> <p>3) Le candidat a 5 mn maximum pour réaliser sa démonstration au panier de balles</p> <p align="center">Durée de l'épreuve :</p> <p align="center">15 mn effectives de passage pour le candidat (10mn + 5mn)</p> <p align="center">+</p> <p align="center">5 mn données au jury entre les 2 séquences pour noter la démonstration de coups techniques</p> <p align="center">+</p> <p align="center">5 mn supplémentaires données au jury pour noter la démonstration au panier de balles (le candidat a quant à lui terminé son épreuve au bout de 20 mn)</p> <p align="center">Durée totale : 25 mn</p>

Pour des informations complémentaires, veuillez télécharger le document complet sur le site de la ligue

<http://www.fftt-idf.com>

FICHE 13 : D.E.J.E.P.S. (NIVEAU III) TENNIS DE TABLE
LE POSITIONNEMENT
 SOUS RESERVE DE L'HABILITATION PAR LA DRDJSCS D'ÎLE-DE-FRANCE - PARIS

RAPPEL PRINCIPES DU POSITIONNEMENT

L'objectif du positionnement est de définir le parcours individuel de formation à partir des acquisitions antérieures par rapport au référentiel de certification.

Il permettra éventuellement au candidat de se présenter directement à des évaluations certificatives (allègements de formation) et dans tous les cas, de construire avec lui un parcours individualisé.

Il consiste à **situer le candidat** :

- par rapport au **référentiel professionnel**, pour tenir compte de son projet professionnel;
- par rapport au **référentiel de certification**, au regard de ses acquis validés.

Nous proposons sur la base du volontariat sauf pour les stagiaires ayant le statut Formation Initiale (ces derniers les passeront fin septembre) de valider les Exigences préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP).

Rq : l'épreuve pédagogique du positionnement permet d'évaluer la capacité du candidat à encadrer en sécurité.

PLANNING PREVISIONNEL DU POSITIONNEMENT

Mardi 30 août 2011 CREPS IDF		Mercredi 31 août 2011 LIGUE TT		Jeudi 1 ^{er} septembre 2011 CREPS IDF	
8h-8h30	Accueil - Présentation des épreuves	8h30-12h	EP UC 3 4: Pédagogie collective et individuelle	8h-10h	UC 1 2 NTIC
8h30-12h	EP UC 3 - UC 4 Formation Cadre Epreuve d'animation d'une séquence de formation	Puis		10h-12h	Information : VAE Alternance Plate forme
13h30-17h	EP UC 1 - UC 2 <i>Présentation expérience de projet d'action</i>	13h30-16h		14h-16h	<i>Entretien et signature PIF</i>
Soirée	Epreuve EPMSP				

LES EPREUVES DE POSITIONNEMENT

Chaque épreuve donne lieu à une évaluation des compétences pouvant aboutir à un allègement de formation. Un entretien avec le candidat en fin de positionnement permet d'établir le parcours individualisé de formation.

Ep. 1	UC 1 - 2 - Epreuve de positionnement « projet d'action »	Allègement possible
Modalités de l'épreuve	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif : concevoir un projet d'action et de coordonner sa mise en œuvre. - Durée : 45 minutes maximum réparties en 15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien. - Modalités épreuve : <p style="text-align: center;"><i>Production écrite :</i></p> <p>Le candidat adresse au jury un rapport d'action dactylographié (10 pages minimum en police Arial, 11 interligne simple, marges de 2,5 cm hors annexes) 5 jours avant l'épreuve par mail à alban023@yahoo.fr.</p> <p style="text-align: center;"><i>Oral :</i></p> <p>Le candidat expose au jury l'action réalisée dans une structure de Tennis de Table. Ce rapport fait notamment apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'état des lieux et les objectifs ; - le déroulement ; - l'utilisation des ressources humaines et financières ainsi que le plan de communication ; - l'évaluation du projet. <p>Il peut utiliser comme support de l'exposé une présentation informatique.</p> <p>L'entretien prend appui sur l'écrit et l'exposé en insistant entre autre sur la prospective du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modalités d'évaluation : la prestation écrite et orale font l'objet d'une évaluation des compétences des UC transversales. <p><i>Au cas où le candidat ne présente pas de document, l'entretien consiste à faire un état des lieux avec le candidat sur les compétences demandées en UC 1 et UC 2.</i></p>	UC 1 2 Total ou partiel

IMPORTANT à préparer avant l'épreuve !!!

Le candidat doit adresser au jury **un rapport d'action dactylographié** (10 pages minimum en police Arial 11 interligne simple, marges de 2,5 cm hors annexes) **5 jours avant l'épreuve**

Ep. 2	UC 1 - 2 Epreuve de positionnement sur l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication	Allègement possible
Modalités de l'épreuve	<p>- Objectif : vérifier les compétences dans le champ des TIC.</p> <p>- Durée : 2 heures.</p> <p>- Modalités de l'épreuve :</p> <p>Dans la salle adaptée, le candidat se présente à un poste de travail équipé d'un ordinateur type PC éteint doté d'une connexion à internet.</p> <p><i>Il prend connaissance du sujet (voir modalités) et effectue les tâches demandées puis dépose ses productions sur la plate forme de formation dans un espace dédié.</i></p> <p>Nature de travail :</p> <p style="text-align: center;">Internet, Word, Powerpoint</p> <p>Il prend connaissance d'un sujet d'actualité dans le sport qu'il doit formater pour son président de club.</p> <p>Il doit ensuite chercher des informations sur internet. Le contenu fait l'objet d'un document word d'une page comprenant obligatoirement : police Arial 11 interligne simple, marges de 2,5 cm hors annexes, 1 tableau, une utilisation de word-art pour le titre... et d'un diaporama d'au moins 4 diapositives.</p> <p style="text-align: center;">Excel et Publisher</p> <p>Il télécharge un document « brut » sur plate-forme qui doit faire l'objet d'un formatage des données sur Excel et sur Publisher...</p> <p>- Modalités d'évaluation : la production informatique fait l'objet d'une évaluation des compétences sur les NTIC.</p>	<p>UC 1 2 partiel</p> <p>« Bloc de formation NTIC »</p>
Ep. 3	UC 3 - 4 - Epreuve de positionnement Pédagogie en tennis de table	Allègement possible
Modalités de l'épreuve	<p>- Objectif : vérifier la compétence du candidat à mener une séance collective et à conduire une leçon individuelle pour un joueur (panier de balles) en relation avec une observation.</p> <p>- Durée : 1h40 minutes par candidat.</p> <p>- Modalités épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat observe une partie de 10 minutes entre 2 joueurs ; - Le candidat prépare la séance composée d'une séquence collective et individuelle pendant 20 minutes pour 4 joueurs (dont le joueur observé) (2 tables) ; - Le candidat conduit la séance collective pendant 20 minutes ; - Le candidat entraîne en séance individuelle le joueur observé pendant 20 minutes ; - Entretien de 30 minutes avec le jury composé de 10 minutes de retour sur la séance puis 20 minutes sur une extension sur les facteurs d'optimisation de la performance sur les projets fédéraux et la sécurité). <p>- Modalités évaluation: la prestation fait l'objet d'une évaluation des compétences de l'UC 3 et 4.</p>	<p>UC 3 4 Total ou partiel</p> <p>« Sauf bloc Action de formation »</p>
Ep. 4	UC 3 - Epreuve de positionnement « Action de formation »	Allègement possible
Modalités de l'épreuve	<p>- Objectif : animer une séquence de formation simulée avec le public de stagiaires DE JEPS Tennis de Table.</p> <p>- Durée : 20 minutes maximum.</p> <p>- Modalités épreuve :</p> <p style="text-align: center;">Préparation :</p> <p>Le stagiaire tire au sort un sujet et un ordre de passage.</p> <p>Il prépare pendant 1 heure son intervention en disposant d'un ordinateur muni d'un accès à internet.</p> <p style="text-align: center;">Animation séquence :</p> <p>Le candidat anime un groupe de 5 à 10 collègues sur un support s'inscrivant dans le programme des diplômes fédéraux de la fédération avec des sujets simples sur les connaissances de base de sa discipline.</p> <p>- Modalités d'évaluation : l'animation de la séquence fait l'objet d'une évaluation des compétences de l'UC 3 « action de formation ».</p> <p><i>Au cas où le candidat possède déjà une expérience dans le champ de la formation de cadre, il portera à la connaissance du jury toute attestation prouvant son implication dans le domaine.</i></p>	<p>UC 3 partiel</p> <p>Bloc « Action de formation »</p>

FICHE 14 (à garder par le candidat) : **COMPRENDRE ET CHOISIR**
LE FINANCEMENT DE MA FORMATION (QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES)

LE COÛT PEDAGOGIQUE MAXIMUM DU DE JEPS Tennis de Table pour :

1218 HEURES DE FORMATION + 18 HEURES DE POSITIONNEMENT

(Sans tenir compte des allègements éventuels obtenus après délibération du positionnement)

s'élève à : **8 576,04 €***

Détail :

Positionnement : 18 Heures en Centre.....soit 10,28 €* X 18 = **185,04 €***

Formation : 700 Heures en Centre.....soit 10,28 €* X 700 = **7196,00 €***

Formation : 500 Heures en Entreprise.....soit 2,39 €* X 500 = **1 195,00 €***

Un devis de frais de formation peut-être délivré sur demande écrite du candidat. Ce devis sera personnalisé après délibération du positionnement.

Remarque module de renforcement à la méthodologie

Pour les stagiaires présentant de grosses difficultés sur le plan méthodologique lors des épreuves de sélection (Ep 3 et 4), un module de renforcement à la méthodologie de l'écrit et de l'oral de 30h sera proposé. Son cout est de 151,80€ et reste à la charge du stagiaire.

LE COÛT de L'HÉBERGEMENT ET DES REPAS AU CREPS :

L'hébergement est possible sur demande écrite, sous réserve de places disponibles.

A titre indicatif :

- Nuitée + petit déjeuner : **22,30 €***
- Repas à l'unité : **6,20 €***

* Tarifs non contractuels, susceptibles de modification en fonction des tarifs votés en Conseil d'Administration et du statut du stagiaire

Différents organismes gérant les crédits de la formation professionnelle prennent en charge partiellement ou totalement les frais de formation et éventuellement la rémunération des stagiaires, l'hébergement et les repas.

Se renseigner auprès de ces organismes financeurs.

STATUT	FORMATION INITIALE	DEMANDEURS D'EMPLOI		SALARIES		CONTRATS D'ALTERNANCE
Organisme Financier	MINISTERE DES SPORTS	CONSEIL REGIONAL IDF		OPCA (organismes Paritaires Collecteurs Agréés)		OPCA - ETAT - REGION
		Conventionnement dans le cadre du Programme Régional Qualifiant	Le Chéquier Qualifiant	CIF (Congé individuel de formation)	Autre : DIF, plan de formation, période de professionnalisation ...	Contrats d'apprentissage contrat de professionnalisation Contrat Unique d'insertion
Conditions et Accès	- lycéen de niveau BAC - être sorti du système scolaire depuis moins de 10 mois, et à la recherche d'une première qualification professionnelle - Notifier la demande de financement par courrier au CREPS IDf, joindre la copie du certificat de scolarité	- demandeur d'emploi - inscrit au pôle emploi ou auprès d'une mission locale (pour les moins de 26 ans) avant l'entrée en formation - ouvert uniquement à certaines formations (se renseigner auprès du CREPS IDF) Sélection à partir de l'étude des dossiers	- demandeur d'emploi - inscrit au pôle emploi ou auprès d'une mission locale (pour les moins de 26 ans) avant l'entrée en formation La demande doit être formulée auprès du pôle emploi ou de la mission locale avant l'entrée en formation (demande soumise à la validation du Conseil Régional en commissions mensuelles)	- justifier d'une activité salariée de 24 mois minimum, dont 12 mois dans l'entreprise pour un CDI ou 4 mois pour un CDD La demande de Congé individuel de formation doit être formulée à l'employeur de 6 mois à 1 an avant le début de la formation	- être salarié d'une entreprise privée en CDD ou CDI Formuler la demande à l'employeur plusieurs mois à l'avance se renseigner auprès de l'employeur des droits d'accès à la formation en fonction du contrat de travail, de l'ancienneté et de l'OPCA où sont versées les cotisations (AGEFOS PME; UNIFORMATION, AFDAS ...)	Trouver un employeur acceptant d'établir un contrat d'alternance PROFESSIONNALISATION : jeunes de 18 à 25 ans et demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, inscrits au pôle emploi APPRENTISSAGE : réservé aux jeunes de - 26 ans pour certaines formations agréées (se renseigner auprès du CREPS IDF ou de l'ARFA : www.arfa-idf.asso.fr) CUI : contrat unique d'insertion = CAE (contrat d'adaptation)
	niveau BAC Maximum	nombre de places limité	nombre de places limité	soumis à l'accord de l'employeur et de l'OPCA	soumis à l'accord de l'employeur et de l'OPCA	contrat soumis à l'accord de la DDTEFP et financement soumis à l'accord de l'OPCA ou l'ARFA
Rémunération	pas de rémunération	éventuelle rémunération si l'AREF n'est pas possible	éventuelle rémunération si l'AREF n'est pas possible	maintien de la rémunération en fonction de l'accord de l'OPCA		variable selon l'âge et le contrat
Financement	prise en charge totale ou partielle des frais pédagogiques	prise en charge totale des frais pédagogiques	prise en charge totale ou partielle des frais pédagogiques	prise en charge totale ou partielle des frais pédagogiques		prise en charge totale ou partielle des frais pédagogiques

AUTRES FINANCEMENTS	Sportifs de Haut Niveau :	Solliciter votre fédération pour la validation de votre projet et la participation à une aide financière. Prendre contact également avec le correspondant SHN de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du lieu de domicile
	Conseil Général :	Différents dispositifs sont mis en place dans les Conseils Généraux - se renseigner des conditions d'accès de financement des formations professionnels auprès du Conseil Général de votre département (exception faite pour le 92) Un accord est pris entre le Conseil Général des Hauts de Seine et le CREPS d'Ile de France pour le financement partiel de certaines formations du CREPS et du tronçon commun de la DDCE des Hauts de Seine. Conditions : habiter dans le 92 ou d'être licencié de
	Parcours Animation Sport :	voir détail du dispositif au verso - se renseigner auprès de la Direction départementale de la Cohésion Sociale de votre lieu de résidence. Ce dispositif ne concerne pas les niveaux III et II



Service Public de Formation Jeunesse et Sports d'Île-de-France

FORMATIONS 2011-2012

INFORMATIONS PRATIQUES : LE PARCOURS ANIMATION SPORT

Les objectifs :

Permettre à des jeunes en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle d'acquérir une formation qualifiante de niveau V ou IV pour accéder à un emploi d'animateur ou d'éducateur dans le champ sportif.

Offrir à chacun de ces jeunes un parcours individualisé (information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent).

UN JEUNE, UN EMPLOI, UNE FORMATION

Profil du jeune	Types de contrats de travail	Formations diplômantes
<ul style="list-style-type: none"> - issu d'une zone urbaine sensible - âgé de 16 à 30 ans - rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle - ayant un projet professionnel dans l'animation et une motivation pour l'encadrement des activités sportives - justifiant d'une 1ère expérience dans l'animation - possédant les bases à l'oral et à l'écrit pour la préparation du diplôme - en bonne condition physique et pratiquant un sport régulièrement (pour l'encadrement des activités physiques et sportives) 	<p>Les employeurs du secteur associatif ou public peuvent avoir recours à un contrat aidé, et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> * un CUI : contrat unique d'insertion en vigueur au 01/01/2010, il prend la forme d'un CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) dans le secteur non marchand, ou d'un CIE (contrat initiative emploi) dans le secteur marchand * un contrat de professionnalisation * un contrat d'apprentissage 	<p>Formations du CREPS IDF ouvertes au dispositif PAS :</p> <p>Tronc commun du BEES 1er degré</p> <p>BEES 1er degré : Brevet d'Etat d'Eduteur Sportif du 1er degré spécialité : Foot, Natation</p> <p>BP JEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité : Activités Gymniques de la Forme et de la Force, Activités Physiques pour Tous</p>

UN TRAVAIL EN PARTENARIAT

<p>De nombreux acteurs peuvent intervenir dans le PAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> * services du Ministère des Sports (DRJSCS, CREPS) * services de la Préfecture (DDCS) * mouvement associatif sportif * service public de l'emploi (Pôle emploi...) * réseaux d'information et d'orientation des jeunes (CRIJ, missions locales, PAIO...) * collectivisés territoriales 	<p>Ces partenaires agissent ensemble pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> * repérer les emplois potentiels * repérer les jeunes * organiser l'offre de pré qualification et de formation en relation avec le positionnement du jeune * financer la formation et le parcours du jeune (la recherche d'un cofinancement est obligatoire et conditionne l'attribution de l'aide à la formation du dispositif PAS) * assurer le suivi des jeunes
---	---

Pour tout renseignement s'adresser à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de votre lieu de résidence
(voir coordonnées au dos du catalogue des formations 2011-2012)

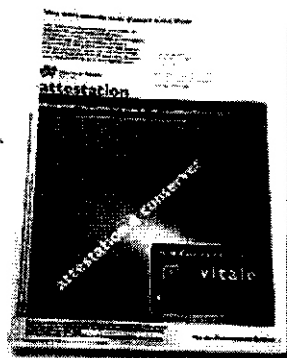
site internet : www.creps-ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr

NOTICE EXPLICATIVE

- Si vous déménagez pendant la durée de la formation, nous communiquer l'adresse à laquelle nous pouvons vous adresser les correspondances (convocation, ...).
- Vérifiez bien la date de fin de droit figurant sur votre attestation d'assuré(e) social. Afin d'assurer votre protection en cas d'accident celle-ci doit être valide pendant toute la durée de la formation. Vous pouvez faire actualiser ce document sur Internet (www.ameli.fr) ou sur une borne vitale (CPAM...). La photocopie de la carte vitale n'est pas recevable.



NON



OUI



La borne Interactive, pensez-y !

Elle vous permet de mettre votre carte Vitale à jour et d'obtenir sans attente :

- une attestation de vos droits ou de la qualité d'ayant droit
- une attestation de séjour dans un pays de l'Espace Économique Européen (E111)
- un formulaire à compléter : pour le paiement des Indemnités Journalières maladie et maternité, accidents du travail ou maladie professionnelle
- un formulaire de changement de situation, d'adresse...
- une déclaration de perte ou de vol de votre carte Vitale
- mettre à jour votre carte Vitale

- L'attestation d'assurance en responsabilité civile est à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance véhicule ou habitation. Si vous n'avez pas d'assurance personnelle fournir celle de vos parents sur laquelle votre nom doit apparaître.